

Financement prioritaire accordé aux organismes de première ligne sans but non lucratif

Le 12 mai 2020

En augmentant le financement de la subvention de fonctionnement du Community Initiatives Program, le gouvernement aidera les organismes de première ligne sans but lucratif à continuer de s'occuper des Albertains et des Albertaines vulnérables.

La réaffectation des fonds de la subvention de projet du Community Initiatives Program à la subvention de fonctionnement du même programme aidera les organismes caritatifs et les organismes de première ligne sans but lucratif à maintenir leurs activités essentielles et à fournir des services pendant la pandémie COVID-19.

« Les organismes caritatifs et les organismes de première ligne sans but lucratif font un travail incroyable pour soutenir nos communautés pendant la COVID-19. Notre gouvernement est conscient des défis sans précédent auxquels ils font face et il appuie les efforts qu'ils déploient pour s'occuper des Albertains et des Albertaines. La réaffectation des fonds du Community Initiatives Program permet d'affecter les subventions là où les besoins se font le plus urgents. »

Leela Sharon Aheer, ministre de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine

Les versements de mai et de septembre de la subvention de fonctionnement du Community Initiatives Program seront combinés et effectués en juin pour aider à accélérer les paiements dont les organismes de première ligne ont tant besoin. Le financement de ce versement unique sera accordé en priorité aux organismes de petite et de moyenne taille qui se concentrent sur la sécurité alimentaire, les abris et le logement, ainsi que sur l'aide aux toxicomanes et à la santé mentale, afin que ces organismes puissent continuer à s'occuper des Albertains et des Albertaines vulnérables.

Renseignements connexes

[Community Initiatives Program](#)

(en anglais seulement)

Demandes de renseignements des médias

Danielle Murray
Attachée de presse
Ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine

Danielle.Murray@gov.ab.ca

780-217-5765

Le gouvernement continuera à utiliser cette approche pour appuyer le secteur jusqu'à ce que l'on comprenne mieux l'évolution de la COVID-19 et que l'on connaîtra le moment où la phase de rétablissement commencera.

On encourage les organismes à consulter le site web du programme pour obtenir plus de renseignements et pour connaître les dates limites à jour pour présenter une demande.

En bref

- Le programme fournira un financement de 8 millions de dollars.
- La limite pour les demandes de subventions de fonctionnement du Community Initiatives Program passera de 60 000 à 75 000 dollars.
- La période d'admissibilité de trois ans au Community Initiatives Program sera éliminée afin de permettre à tous les organismes ayant besoin d'un financement de fonctionnement de présenter une demande dans le cadre de ce versement unique.
- La demande de financement pour le Community Initiatives Program de janvier 2020 est en cours d'examen. Les organismes demandeurs seront informés des décisions dès le mois de mai.